



Le 31 mars 2021

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

## MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES EMBARCATIONS À PROPULSION ÉLECTRIQUE ET À PROPULSION MÉCANIQUE AU LAC RAYMOND

**Val-Morin, mercredi 31 mars 2021** – Transport Canada a récemment annoncé des modifications qui ont été apportées au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) en vertu du paragraphe 2(3) qui limite la puissance des moteurs électriques sur les voies navigables, dont le lac Raymond à Val-Morin.

Il est dorénavant interdit d'utiliser une embarcation à propulsion mécanique ou à propulsion électrique dont la puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW dans les eaux du lac Raymond.

À la lumière des progrès technologiques importants, cette nouvelle modification réglementaire tient compte de l'arrivée sur le marché de moteurs électriques d'une puissance en kilowatts beaucoup plus élevée que celle des moteurs électriques qui étaient disponibles lorsque les restrictions ont été établies pour la première fois. Les nouveaux moteurs sont plus puissants et ils peuvent atteindre des vitesses élevées et effectuer une variété d'activités différentes.

Ce changement garantit une approche cohérente pour la protection des plans d'eau plus fragiles, et vise à améliorer la sécurité des plaisanciers et à protéger l'environnement pour une utilisation durable de nos plans d'eau.

Il est possible de consulter les détails dans le [Règlement modifiant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments](#) (DORS/2020-252), qui a été publié le 9 décembre 2020 dans la *Gazette du Canada*, Partie II

-30-

Pour toute information supplémentaire, consultez le site web de Val-Morin ou contacter :

**Sonya Audrey Bonin**

Directrice des loisirs, de la culture et des communications

Municipalité de Val-Morin

819-324-5670 p. 3812

[sabonin@val-morin.ca](mailto:sabonin@val-morin.ca)